


JOURNÉE D'ÉTUDES DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE
« DROIT(S) DES ÉTRANGERS »

MERCREDI 22
MAI
2019




Université Lumière
Lyon 2
Grand Amphithéâtre

LE DROIT DES PERSONNES ÉTRANGÈRES À UNE VIE FAMILIALE

— université
— lumière
— LYON 2

FACULTÉ DE DROIT
JULIE - VICTOIRE
DAUBIÉ



DCT
droitscontratsterritoires

Le droit à une vie familiale est un droit fondamental reconnu par la Convention européenne des droits de l'homme et par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les personnes étrangères présentes sur le territoire français, ou plus généralement sur le territoire de l'Union européenne, sont bénéficiaires de ce droit fondamental. Il peut leur permettre par exemple de faire venir leur famille dans le cadre d'un regroupement familial ou de bénéficier d'une protection si une décision d'expulsion est prise à leur rencontre.

Les conditions d'exercice du droit à une vie familiale pour les personnes étrangères sont inscrites dans des statuts différenciés, par exemple selon que le bénéficiaire dispose d'un titre de séjour, ou a la qualité de réfugié ou de demandeur d'asile, ou a la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou lorsque l'intérêt supérieur de l'enfant est appelé à jouer. L'exercice de ce droit est concilié par l'Etat avec d'autres impératifs : la lutte contre l'immigration clandestine, le maintien de l'ordre public, sans que les personnes puissent toujours prévoir quel impératif va l'emporter. Le droit à une vie familiale implique de s'interroger sur la définition du couple et de la famille alors que les lignes évoluent beaucoup : familles restreintes, familles recomposées, couples homosexuels, couples sans enfants... En outre, si ce droit fondamental est bien affirmé, son exercice se heurte à de nombreuses difficultés pratiques pour les personnes, par exemple disposer des preuves du lien familial, justifier de ressources suffisantes et d'un logement adéquat pour héberger sa famille, accéder à leurs droits.

L'enchevêtrement de ces principes et règles, comme la pratique de ces règles, sont d'une grande complexité. L'objectif de cette journée d'études est, en confrontant les analyses des universitaires et des praticiens du droit, de donner une vision globale et actualisée de ces régimes juridiques. Cette journée d'études est proposée aux enseignants-chercheurs, aux praticiens, aux représentants du monde associatif, aux doctorants, aux étudiants de master, et particulièrement aux étudiants du DU « Droit(s) des étrangers » de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié.

MATINÉE

9h00-9h15 - Accueil des participants

Guillaume Protière,

Doyen de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié, Université Lumière Lyon 2

Valérie Le Bihan,

Professeure de droit public, Responsable de l'axe « Droits fondamentaux, Justice et Régulation des conflits », Equipe d'accueil Droits, Contrats, Territoires (DCT, EA 4573), Université Lumière Lyon 2

Catherine Schmitter,

Maître de conférences de droit public, Responsable du Diplôme universitaire « Droit des étrangers », Université Lumière Lyon 2

9h15-9h45 - Rapport introductif

Geneviève Iacono,

Maître de conférences de droit public HDR, Université Lumière Lyon 2

I. UN DROIT FONDAMENTAL INSCRIT DANS DES STATUTS DIFFÉRENCIÉS

9h45-10h15 - Le droit fondamental à une vie familiale consacré par la CEDH

Aurélia Schahmaneche,

Professeure de droit public, Université Lumière Lyon 2

10h15-10h45 - L'encadrement du droit au regroupement familial par le droit de l'Union européenne

Catherine Schmitter,

Maître de conférences de droit public, Responsable du DU Droit des étrangers, Université Lumière Lyon 2

10h45-11h00 - Pause

11h00-11h30 - Le droit au regroupement familial consacré par traité bilatéral/ L'accord d'association UE-Turquie

Vahit Polat,

docteur en droit, avocat au Barreau de Lyon

11h30-12h00 - Le régime français du regroupement familial

Carole Petit,

Maître de conférences de droit privé, Directrice adjointe, Directrice pédagogique du DU Etat civil, Faculté de droit, Université Catholique de Lyon

12h00-12h30 - La réunification familiale des bénéficiaires d'une protection internationale

Forum réfugiés-Cosi

(intervenant à confirmer)

12h30-12h45 - Débat

Déjeuner

APRÈS-MIDI

II. UN DROIT FONDAMENTAL FRAGILISÉ EN PRATIQUE

14h00-14h30 Introduction

Rachida Benakka et Yousra Guerrouji, étudiantes du DU Droit des étrangers

14h30-15h00 La prise en compte par le juge administratif des liens familiaux en cas de reconduite à la frontière ou d'expulsion

Christelle Palluel,

Docteure en droit, Consultante en droit des étrangers et de l'asile

15h00-15h30 Débat et Pause

15h30-16h00 La détermination du cercle familial et les difficultés en droit international privé de la famille

Cécile Corso,

Docteure en droit international privé, Directrice, Femmes Informations Juridiques Internationales Auvergne-Rhône-Alpes

16h00-16h30 La preuve de lien familial

Morade Zouine,

avocat au Barreau de Lyon

16h30-17h00 Conclusions

Serge Slama,

Professeur de droit public, Université Grenoble Alpes

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

Marion Jallat

marion.jallat@univ-lyon2.fr

Tél : 04 78 69 73 19

Inscription obligatoire

bulletin à renvoyer au plus tard

le 17 mai 2019 à Marion Jallat

Faculté de droit Julie-Victoire Daubié

Campus Berges du Rhône

Bât. Clio

4, rue de l'Université

F69365 Lyon cedex 07

TARIFS :

60€ (chèque à établir à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Lyon 2)

Demi-tarif pour les chercheurs d'emploi

Gratuit pour les étudiants et les enseignants-chercheurs des Universités du site de Lyon-Saint-Etienne

Cette journée d'études est éligible à la formation continue